

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2019010202</i>	<i>07/06/2019</i>

Référence de la décision : A/EC/2019-06-118

Modification du certificat de sécurité partie B de la société LINEAS :

A été modifiée la partie B du certificat de sécurité de la société LINEAS, afin d'assurer des services de transport ferroviaire de fret, y compris la réalisation de transports exceptionnels et le transport de marchandises dangereuses de la classe 1 à 7, sur l'ensemble des lignes du réseau ferré national hors lignes à grande vitesse.

Cette modification de la partie B du certificat de sécurité ne change pas la date de fin de validité qui reste fixée au 21 mars 2021.